

# FORMATION

# S.D.I.S. 42





# **SAUVETAGE DEBLAIEMENT**

**Protection individuelle et collective**

**Risques secondaires**

# SOMMAIRE

- Les risques liés aux décombres
- Les risques liés aux constructions
- Les risques secondaires
  - Electricité
  - Gaz
  - Eau
  - Radioactivité
  - Produits chimiques
  - Projectiles non éclatés

# Les risques liés aux décombres

- Ne pas déranger la stabilité précaire des décombres.
- Toujours en binômes
- Tester la stabilité d'un pied léger.
- Ne pas déplacer des éléments porteurs.
- Ne pas marché sous un mur fissuré.



# Les risques liés aux constructions



**Hauteur  
décombres  
H/3**

**Hauteur  
H**

**Cône de  
projection  
H/2**

# ELECTRICITE

- Danger d'incendie.
- Danger d'électrisation ou d'électrocution.



## GAZ

- Danger d'intoxication.
- Danger d'explosion:
  - Gaz de ville + léger que l'air
  - Propane + lourd que l'air
  - Butane + lourd que l'air



# Les risques secondaires

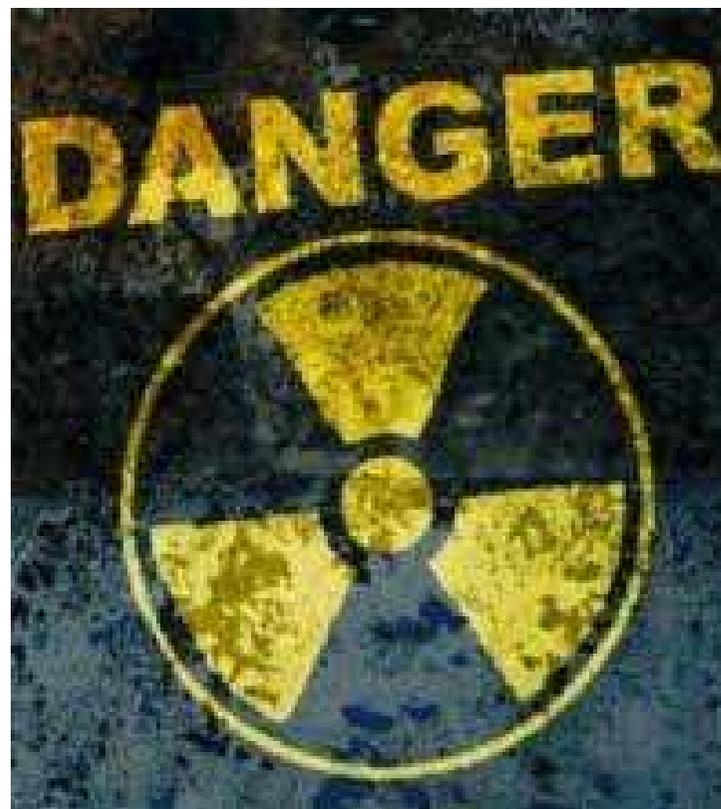
# EAU

- Danger de noyade pour les victimes en sous sol.



## Risques radiologiques

- Pas d'engagement si rayonnement trop important.
- Contrôle du rayonnement
- Engagement limité. (temps et personnel)
- Personnel équipé (tenue, dosimètre)
- Prévoir contrôle et décontamination.



## Risques Chimiques

- Renseignement sur le produit.
- Périmètre de sécurité
- Limiter les écoulements
- Evacuation ou confinement.



## Projectiles non éclatés

- Tenue de feu complète
- Engagement si obligation
- Eviter les chocs et vibrations
- Mur de protection (sac de sable 1m de largeur et de forme envasée).



- Périmètre de sécurité
- Prise en compte des dangers secondaires.
- Evaluation des dégâts et évolutions prévisibles
- Condition d'engagement du personnel
- Procédure d'évacuation en cas de dangers (point de rassemblement et code alarme)
- Gestion du matériel



- EPI + ARI, Explo.....
- Engagement en binôme
- Liaison avec le chef d'unité
- Condition d'engagement du personnel
- Cheminement et déplacement en décombres

